

## RWANDA: VIOLATION DU DEVOIR DE MEMOIRE

Auteur: Jean Musafiri, MPH, MA

« Le partage des mémoires passe par un effort de mise à jour de la vérité historique » .  
(René Lemarchand, 2004).

Article rédigé le 31 décembre 2016  
Par : Jean MUSAFIRI, MPH, MA



### **Droit et devoir de mémoire pour tous « *Twibuke bose* » : panacée contre l'oubli.**

**Devant un drame national d'une extrême gravité et d'une rare cruauté tels que le génocide rwandais et la guerre incendiaire du FPR qui l'a généré et l'incorpore, la commémoration équitable de toutes les victimes s'impose comme un droit et un devoir absolus inhérents à la mémoire collective, une sorte d'antidote contre l'oubli, en souvenir de tous les disparus rwandais victimes de la guerre et du génocide.**

Avant d'aborder le problème très épineux de violation du devoir de mémoire, il s'avère nécessaire de définir d'abord ce que c'est le DEVOIR DE MEMOIRE en question, les facteurs et les prémisses qui motivent et justifient sa raison d'être et son importance dans le souvenir des victimes, la mise en évidence des causes de violences extrêmes à l'origine du drame national comme dans le cas du Rwanda durant la guerre et le génocide, ainsi que la mise sur pied d'un programme de prévention des violences extrêmes pour dire à l'unisson « *plus jamais ça* » avec sincérité, fermeté et conviction.

Ceci à travers un programme de révélation de la vérité et de réconciliation nationale effective et inclusive fondée sur les aveux de culpabilité, de demande de pardon, de justice équitable pour tous et de réparation concernant toutes les victimes de violences extrêmes subies à grande échelle, sans distinction d'ethnies « *gusaba imbabazi no kwiyunga* ».

Dans le Rwanda post-génocide « *RWANDA-RUSHYA/NOUVEAU RWANDA* » sous le régime du FPR/INKOTANYI, le droit et le devoir de mémoire ne sont pas partagés équitablement par tous les Rwandais comme un souvenir collectif, mais plutôt comme une sorte de monopole privilégié dévolu exclusivement aux victimes du seul groupe ethnique « *TUTSI* », les seules autorisées à exprimer leur profonde tristesse vécue et refoulée et à pleurer officiellement et solennellement leurs proches massacrés dans le génocide des Tutsi (une des composantes du génocide rwandais bicéphale) incorporé globalement dans la guerre incendiaire du FPR/Inkotanyi.

D'un autre côté subsistent les deux autres groupes ethniques « *HUTU* » et « *TWA* », elles-aussi victimes du même génocide rwandais et de la guerre dévastatrice du FPR (qui l'a généré et l'incorpore), mais qui restent pourtant ignorées dans l'oubli méprisant, totalement dépourvues de leur droit à la mémoire en guise de souvenir de leurs proches disparus.

Ce dilemme mémoriel conflictuel qui perdure, entre la mémoire sélective des victimes Tutsi et le silence mémoriel blasphématoire imposé aux victimes Hutu et Twa, est fortement antagoniste au devoir de mémoire pour tous et à la Réconciliation nationale entre tous les citoyens rwandais.

Ceci constitue un apartheid mémoriel choquant du régime dictatorial du FPR fondé sur l'exaltation de la mémoire Tutsi vivifiée contre l'annihilation pure et simple de la mémoire Hutu et Twa. Aux âmes oubliées Hutu et Twa, morts deux fois tant sur le plan physique que mémoriel, la maxime de Robert Louis Stevenson s'applique très pertinemment à leur cas spécifique comme les mal-aimés relégués dans les oubliettes du régime FPR : « **on exprime souvent les mensonges les plus cruels par le silence** ».

## Cadre conceptuel

**Qu'est-ce que le devoir de mémoire ?** Deux définitions sur le devoir de mémoire retiennent particulièrement mon attention quant à leur pertinence et à leur concision en rapport avec notre sujet de discussion, à savoir : le devoir de mémoire en général, et en particulier l'état actuel de la question du devoir de mémoire eu égard à toutes les victimes du génocide rwandais et de la guerre incendiaire du FPR et les leçons tirées de cette tragédie pour dire à l'unisson « *plus jamais ça/ harabayе ntihakabe* ».

### Définition 1

Selon l'encyclopédie libre Wikipédia, le devoir de mémoire est une expression qui désigne une obligation morale de se souvenir d'un événement historique malheureux et de ses victimes afin de faire en sorte qu'un événement de ce type ne reproduise pas. Cette notion est apparue dans les années 1990 à propos de la seconde guerre mondiale, en particulier de la shoah. Elle s'est élargie depuis à d'autres épisodes malheureux de l'histoire. Le devoir de mémoire a d'abord été promis par des associations de victimes, puis par des collectivités territoriales et par des Etats. **(Wikipédia, Septembre 2016).**

### Définition 2

Le devoir de mémoire est un concept récent né au début des années 1990 et qui exprime une obligation morale, civique, politique et sociale conviant tous les citoyens d'un pays donné à se souvenir de toutes les victimes d'un ou de plusieurs événements violents/dramatiques ayant affecté très douloureusement leur pays. Ceci dans le but de comprendre leurs causes déterminantes et favorisantes et le nombre de victimes touchées par ces événements, afin d'en tirer les leçons du passé en guise de réconciliation nationale et de reconstruction de paix sociale pour prévenir que de tels drames ne se répètent plus jamais dans le futur, en faisant du slogan « *plus jamais ça / harabayе ntihakabe* », une devise, un mot d'ordre réconfortant et une parole d'action contre l'oubli. **(Jean Musafiri, 25.12.2016).**

### Violation flagrante du devoir de mémoire :

Sous le régime du FPR depuis Juillet 1994 jusqu'à présent, le « **devoir de mémoire** » qui devrait être une action commune de mémoire collective en souvenir de toutes les victimes indiscriminées (Tutsi, Hutu et Twa) du génocide et de la guerre qui l'incorpore, ce devoir de mémoire-là a été remplacé malheureusement par la « **mémoire sélective-apartheid** » en souvenir des seules victimes Tutsi focalisée sur l'aspect réducteur du seul génocide des Tutsi. Alors que ce dernier (génocide des Tutsi) est une des composantes inéluctables du génocide rwandais multi-ethnique et politique dans lequel ont péri aussi bien les Hutu que les Twa massacrés dans des crimes de masse prémédités, planifiés, organisés et exécutés par les belligérants et milices extrémistes Tutsi du F.P.R opposés à leurs homologues extrémistes Hutu pro-MRND & CDR.

Cette mémoire sélective de discrimination ethnique sème la discorde et les rancœurs entre les ethnies à contre-courant de la réconciliation nationale, puisqu'elle commémore partialement une seule partie des victimes (*celle des Tutsi*) tout en maintenant cyniquement dans l'oubli imposé et dans l'anonymat abject une autre partie des victimes (*celle des Hutu et des Twa confondus*), pourtant, elles-aussi victimes du même génocide rwandais complexe.

### • **Mémorial officiel des seuls «héros» et personnalités politiques éminentes Tutsi :**

Les seuls «héros» et personnalités politiques éminentes dotés de lieux de mémoire sont exclusivement Tutsi, notamment : **la tombe de l'ancien roi du Rwanda Mutara III Rudahigwa à Nyanza sur la colline de Mwima et la tombe de Fred Gisa Rwigema au stade Remera à Kigali**, le grand porte-flambeau de la guerre incendiaire du FPR initié le 1<sup>er</sup> octobre 1990, mort mystérieusement au 3<sup>ème</sup> jour des combats.

Alors que la tombe du 1<sup>er</sup> président Hutu **Dominique Mbonyumutwa** fut profanée par transfert de la place officielle dévolue au 1<sup>er</sup> président de la République du Rwanda pour être inhumé en cachette dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mai 2010 dans le cimetière communal de Muhanga (Gitarama) selon l'arrêté ministériel N°30/03, JO, 49<sup>e</sup>année, du 26/05/2010.

**Au Peuple Rwandais de juger : entre le soldat-rebelle Fred Gisa Rwigema et le président de la république Dominique Mbonyumutwa, qui d'entre les deux mérite l'honneur dévolu aux chefs d'Etat pour avoir droit à un mémorial officiel sur le lieu public réservé ???**

Une seule consolation. A coup sûr, un jour viendra où la vraie histoire rendra équitablement son verdict sans appel, en réhabilitant honorablement les lieux de mémoire dévolus aux anciens chefs d'Etat Rwandais, tous les trois ayant en commun un destin politique ingrat et une mort ignominieuse dans un oubli abject, depuis la monarchie jusqu'à la république, à savoir : le roi Musinga déporté et mort à l'exil à Moba au Congo-RDC et les deux présidents de la République : Grégoire Kayibanda et Juvénal Habyarimana.

### **Quels sont les principaux écueils à l'encontre du devoir de mémoire pour toutes les victimes?**

Les principaux écueils qui déterminent ou favorisent la violation de la mémoire pour tous sont de nature essentiellement politique à enjeux ethniques interposés, planifiés, voulus et entretenus par le FPR, comme stratégies politiques fondées sur la logique dominatrice « *diviser pour régner* » articulées sous une triade de terreur, d'iniquité judiciaire et d'impunité des vainqueurs « *saintes nitouches* » FPR/INKOTANYI, hier belligérants inflexibles en lutte sanglante pour le pouvoir, et aujourd'hui acteurs politiques dominants et vainqueurs de leur guerre meurtrière cyniquement appelée « *guerre de libération du 1<sup>er</sup> octobre 1990* » qui a abouti au génocide bicéphale, au prix démentiel des millions de vies humaines sacrifiées au Rwanda et au Congo RDC, comprenant aussi bien les myriades de victimes Rwandaises que celles Congolaises !!!

Notre réflexion va se concentrer sur ces principaux écueils et véritables raisons politiques concernant la violation du devoir de mémoire pour tous, par le truchement de la mémoire sélective pro-Tutsi, la dissimulation de la vérité sur les facteurs déclenchant du génocide, l'iniquité judiciaire manichéenne fondée sur l'impunité des Tutsi (*saintes nitouches*) et la condamnation des Hutu (*génocidaires a priori*) et enfin les effets pervers des écueils précités comme facteurs fortement antagonistes à la réconciliation nationale.

### **Ecueil no.1 : Mémoire partielle, Oubli imposé et Omerta.**

Le devoir de mémoire n'est pas commémoré équitablement en souvenir de toutes les victimes rwandaises sans distinction. Mais au contraire, il s'agit simplement de l'exaltation de la mémoire sélective pro-Tutsi au détriment de la mémoire gangrenée par l'oubli des Hutu et des Twa, annihilée et blasphémée au nom de l'omerta politique et de l'impunité du vainqueur FPR « *sainte nitouche* ».

**Ecueil no.2 : Le paradoxe de la mémoire sélective et de l'impunité des acteurs politico-militaires du système FPR comme stratégies d'auto-disculpation de leurs propres crimes génocidaires qui restent encore impunis depuis plus de deux décennies des faits.**

N'étant ni écerelé ni amnésique, comment le gouvernement du FPR/Inkotanyi à dominante Tutsi, ethnie-victime du génocide, ose-t-il s'acharner avec un cynisme éhonté d'une iniquité inqualifiable, allant jusqu'à dénier formellement le droit et le devoir de mémoire aux deux autres ethnies Hutu et Twa elles-aussi victimes du même génocide rwandais ? Pour le FPR/Inkotanyi, l'annihilation de la mémoire des victimes Hutu et Twa s'inscrit dans la logique d'une stratégie défensive d'impunité induite et d'auto-disculpation contre ses propres responsabilités criminelles dans la guerre et le génocide rwandais dans un rapport de force de lutte sanglante pour le pouvoir entre deux protagonistes belliqueux comprenant d'un côté, les soldats, milices et cadres politiques du FPR ainsi désignés « FPR/Inkotanyi/abakada/extrémistes Tutsi » et de l'autre, les soldats du gouvernement déchu ainsi désignés « FAR » avec les milices « Interahamwe/Impuzamugambi/extrémistes Hutu ».

**Ecueil no.3 : Le paradoxe de la médiatisation farouchement fallacieuse sur la fausse innocence des soldats-rebelles, milices et extrémistes Tutsi membres politico-militaires du FPR/Inkotanyi dans le génocide rwandais.**

Il est très choquant et révoltant que le gouvernement du FPR à dominante Tutsi, ose-t-il violer consciemment, de façon déconcertante et blasphématoire, la mémoire collective équitable du drame rwandais complexe dont il est co-auteur, en la réduisant sélectivement à sa plus simple expression par la mémoire exclusive des seules victimes Tutsi, avec pour effet très négatif, l'annihilation totale de la mémoire des victimes Hutu et Twa par un silence politique sidérant programmé.

**Ecueil no.4 : Indifférence ou intérêt politique cachée sur l'absence d'étude fiable sur le nombre exact des victimes du génocide rwandais par ethnie, région, auteurs des crimes, etc. A qui profite ce vide statistique mystérieux des Hutu et des Twa victimes du génocide rwandais, sachant que les chiffres approximatifs sont estimés entre 800.000 à 1.000.000 Tutsi victimes telles que médiatisées par le FPR et ses proches. (Source : Agence Hirondelle<sup>1</sup>).**

Devant ces myriades de victimes non-quantifiées statistiquement avec précision, il est très choquant que le nombre de victimes de la guerre du FPR et du génocide « âmes oubliées (Hutu et Twa) » restent inconnus et imprononçables par le public et les acteurs politiques comme un secret d'Etat. Ainsi, selon la ligne politique du régime-apartheid F.P.R, toutes les victimes Hutu et Twa restent expressément reléguées dans les oubliettes de l'Histoire, pour laisser la place libre aux seules victimes du génocide des Tutsi.

La réponse est immédiate et simple. Ces âmes oubliées « Hutu et Twa » sont des myriades, innombrables au Rwanda et au Congo depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 mais la fatwa du système F.P.R. a décidé de les coffrer à jamais dans l'oubli et le silence méprisant, au nom de l'omerta politique pour écarter ses responsabilités partagées dans le génocide rwandais et ses responsabilités directes prouvées par de nombreuses sources fiables (mais hélas étouffées par l'ONU et les grandes puissances...) sur les auteurs qui, le 6 avril 1994, ont abattu l'avion du

---

<sup>2</sup>Selon l'agence Hirondelle du 8 février 2002, le nombre des victimes du génocide des Tutsi est estimé à 1.074.017 morts, d'après le bilan officiel du Ministère Rwandais de l'administration territoriale.

président Juvénal Habyarimana avec son homologue burundais Cyprien Ntaryamira et leurs délégations respectives de retour de leur mission à Arusha et qui fut le déclenchement du génocide.

Une fois de plus, le silence total et le manque d'intérêt politique pour diligenter une enquête internationale indépendante pour identifier les auteurs de l'assassinat de deux présidents en exercice (Juvénal Habyarimana) du Rwanda et du Burundi (Cyprien Ntaryamira) survenu le 6 avril 1994 à Kigali sont des indices très sérieux de culpabilité du régime FPR qui, en toute impunité, couvre par un silence complice sous forme d'omerta politique, un dossier brûlant gravissime qui fut le facteur déclenchant du génocide. Depuis plus de deux décennies déjà, le peuple rwandais et le monde entier attendent très impatiemment la vérité sur les motivations politiques et les auteurs de l'assassinat du président Juvénal Habyarimana en pleine crise politique de lutte sanglante pour le pouvoir entre les deux belligérants : l'armée-rebelle du FPR lui-même et le gouvernement en place en place du parti majoritaire MRND au pouvoir à cette époque-là.

En dépit de la liberté de penser et d'exprimer librement ses opinions dévolue à tout être humain raisonnable (*art.18-19 déclaration universelle des droits de l'homme, Paris 1948*), en quête de traitement mémoriel équitable pour toutes les victimes sans distinction d'ethnie « *Ibuka Bose/Souviens-toi de Tous* », le libre-penseur rwandais payera un prix incommensurable au risque de sa propre vie, allant de la prison ferme jusqu'à la disparition ou mort mystérieuse. Oser dire publiquement qu'à côté des victimes Tutsi du génocide existent bel et bien d'autres victimes oubliées (Hutu et Twa) qui, elles-aussi ont droit à la mémoire, devient un double crime de lèse-majesté et d'idéologie du génocide<sup>2</sup> qui résume le chef d'accusations contre Madame Victoire Ingabire Umuhoya, comme un grand défi et un affront éhonté contre l'idéologie politique du président Paul Kagame et du système-apartheid FPR farouchement opposés à toute opposition politique démocratique et à la commémoration équitable de la mémoire de toutes les victimes!!!

Dans cette optique, la mémoire sélective pro-Tutsi obéit à l'instrumentalisation politique obscène du génocide des Tutsi et à la logique F.P.R.ienne infâme de discrimination ethnique entre les vivants et les morts cachés subtilement sous un slogan politique faussement rassembleur « **Ndi Umunyarwanda/Je suis Rwandais** » pour faire perdurer très longtemps l'ethnocentrisme Tutsi dominant, tentaculaire et multisectoriel.

Toujours au sujet de l'iniquité de la mémoire des âmes oubliées Hutu, le régime du FPR, à travers sa propagande médiatique mensongère, continue avec un acharnement implacable à promouvoir la mémoire sélective des seules victimes Tutsi du génocide, pour faire oublier l'autre composante aussi terriblement dramatique du génocide perpétré délibérément par les escadrons de la mort du FPR (militaires, paramilitaires et civiles) dans les crimes de masse multiformes et planifiés dont le génocide des Hutu et des Twa au Rwanda et au Congo (*cf. UN-mapping report 1993-2003, August 2010*).

Pourquoi donc cette discrimination mémorielle blasphématoire entre les morts « *âmes exaltées Tutsi versus âmes oubliées Hutu & Twa* », alors que toutes les ethnies confondues ont été victimes du même génocide rwandais?

### **Pourquoi le parti-Etat FPR a institutionnalisé la mémoire sélective qui exalte partialement**

---

<sup>2</sup> Le crime d'idéologie du génocide est puni par la loi controversée, imprécise et vague N°18/2008 du 23/7/2008 portant répression du crime d'idéologie du génocide.

**le souvenir des victimes Tutsi, tout en faisant table-rase sur la mémoire des Hutu et des Twa, alors que toutes les trois composantes ethniques concernées (*Hutu, Tutsi et Twa*), font partie intégrante de la mosaïque sociale triptyque « *imbaga y' inyabutatu* », qui constitue le *Peuple Rwandais* dans son entièreté, dénommé « *Banyarwanda*», tous compatriotes rwandais au même titre, issus de l'Etat-Nation dénommé « *RWANDA* » ?**

**Dans cette logique mémorielle-apartheid du FPR contre le devoir de mémoire pour toutes les victimes sans distinction, le modèle de la mémoire sélective exclusive pro-Tutsi contre l'oubli imposé anti-Hutu et anti-Twa, prônée par le régime du FPR, est totalement antagoniste à la réconciliation nationale effective, à la convivialité pacifique durable et à la tolérance de l'altérité des trois composantes ethniques concernées (*Hutu, Tutsi et Twa*).**

### **Lieux de mémoire dans le Rwanda post-génocide**

**« Pour liquider les peuples, on commence par leur enlever la mémoire<sup>3</sup>.  
(Milan Kundera)**

Tout comme pour la mémoire qui reste préférentiellement sélective pour les seules victimes Tutsi selon les choix politiques du F.P.R, les lieux de mémoire restent aussi essentiellement sélectifs pour les mêmes victimes Tutsi selon la logique réductrice qui veut faire croire que toutes les victimes du génocide sont exclusivement Tutsi. Loin s'en faut. A défaut d'enquête internationale indépendante sur le nombre exact de toutes les victimes selon leurs ethnies, régions et auteurs des crimes, le FPR maître du jeu de dissimulation et de mensonges, continue à instrumentaliser à outrance le génocide des Tutsi pour éclipser et faire oublier les myriades des victimes Hutu et Twa décimés incognito par le FPR lui-même pour des raisons ethniques. Mais jusqu'à quand le FPR restera dans l'ombre de ses propres responsabilités de crimes de masse organisés durant sa guerre d'extermination et le génocide rwandais complexe et multiethnique ? Le peuple rwandais n'est pas amnésique et le jour est bien proche de rendre son verdict sans appel.

#### **• Exaltation des lieux de mémoire pour les seules victimes Tutsi du génocide :**

Au Rwanda, le « **devoir de mémoire sélective** » pour les seules victimes du génocide des Tutsi est omniprésent, représenté par des nombreux lieux symboliques mémoriaux, dont les plus connus au niveau national, à titre indicatif sont notamment : **Gisozi, Murambi, Ntarama, Nyarubuye, Bisesero, Nyange, et tant d'autres encore.**

Pour les âmes exaltées des victimes Tutsi, le mois d'avril de chaque année depuis plus de 22ans jusqu'à ce jour, est consacré dans tout le pays à la mémoire sélective des seules victimes Tutsi, laissant totalement dans l'ombre les autres victimes oubliées et méprisées « *Hutu et Twa* ». Une situation extrêmement grave et trop lourde de conséquences sociales et politiques désastreuses si elle continue à perdurer durant d'autres décennies à venir !!!!

#### **• Annihilation de la mémoire et des lieux de mémoire des victimes Hutu :**

A travers tout le pays, du Nord au Sud et d'Est en Ouest, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 (date de la guerre incendiaire d'extermination, appelée cyniquement « *guerre de libération* »), les extrémistes Tutsi du tristement célèbre Front Patriotique Rwandais (*FPR/Inkotanyi*) ont mis en exécution *leur plan génocidaire d'extermination des Hutu* de façon méticuleusement étudiée et cachée sous forme de stratagèmes de réunions populaires « *inama-rusange* », ou d'appels

<sup>3</sup> Kundera, Milan : voir son roman « *Le rire et l'oubli* », édition Gallimard 1985, 368 pages.

publics pour le déchargement des camions ou la distribution des vivres et/ou autres biens de première nécessité « *gupakurura amakamyó no gutanga imfashanyo* » dans lesquelles les centaines de milliers de Hutu physiquement bien-portants étaient tous conviés de participer de gré ou de force pour y être systématiquement éliminés dans la suite. Les jeunes Hutu y étaient prioritairement conviés, pour être massacrés en premier lieu comme les forces vives des frères ennemis identifiés comme Hutu à éliminer physiquement en guise de compétition génocidaire mimétique et de vendetta.

### • **Les mécanismes de fabrication de l'oubli selon le FPR :**

L'expression « *mécanismes de fabrication de l'oubli* » que j'emprunte de *Benjamin Stora*, s'applique très pertinemment au système politique binaire du FPR prônant l'exaltation de la mémoire sélective Tutsi au détriment de l'anti-mémoire Hutu/Twa, concernant les groupes ethniques « **Hutu/Twa et Tutsi** », trois composantes d'un même peuple, vivant ensemble sur le même territoire « **Etat-nation Rwanda** » depuis la nuit des temps ! Un destin commun pour les deux groupes ethniques à travers les âges, fait d'heurs et malheurs entre paix et guerres, constamment manipulés comme enjeux politiques à des fins machiavéliques, politiciennes. Au sujet de la problématique dualiste entre la mémoire vivante et l'oubli imposé, les mécanismes sous-jacents s'articulent autour de huit axes suivants :

- Exaltation et immortalisation de la mémoire sélective Tutsi ;
- Instrumentalisation politique et médiatisation du génocide des Tutsi ;
- Monopolisation du statut de « *victimes* » et de « *survivants* » exclusivement dévolus exclusivement aux Tutsi ;
- Condamnation globalisante de l'ethnie Hutu comme « *génocidaires* »;
- Négation du statut de « *victimes* » aux Hutu massacrés en masse ou survivants du génocide du FPR au Rwanda et dans les camps de réfugiés du Congo ex-Zaïre;
- Propagande politique anti-mémoire des Hutu entre la mémoire gangrenée et l'oubli forcé ;
- Suppression des lieux de mémoire des Hutu ;
- Tabula rasa des vicissitudes politiques des Hutu ;
- Conspiration du silence et exécution des victimes Hutu.

Partout au Rwanda, à l'opposé des lieux de mémoire représentant les victimes Tutsi comme ci-haut indiquées, les lieux de mémoire représentant les hécatombes des Hutu restent lettres mortes pour le pouvoir FPR. A titre indicatif, les lieux de mémoire ci-après représentent certains lieux d'exterminations où les escadrons de la mort du FPR ont exterminé massivement les Hutu, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 au Rwanda et même dans les camps de réfugiés Hutu au Congo ex-Zaïre.

**Le stade de Byumba, le camp de déplacés Hutu à Kibeho, l'Arboretum de Butare, Kabutare, la vallée de RwaSave, Rango, le stade de Nyanza, Gitwe (Gitarama), ISAR Songa, Kigali (Nyanza-Kicukiro, Gatsata-Karuruma/Kiriziya), Kibungo (Kayonza, Rwinkwavu), Ruhengeri (Nyakinama, Musanze...), Gisenyi (grottes de Kanama à Gisenyi), et dans les écoles secondaires devenues des abattoirs cachés comme lieux d'extermination des Hutu, et enfin à travers tout le pays (tabula-rasa du passé criminel du FPR). La liste est longue, très longue et loin d'être exhaustive. Un inventaire neutre et impartial s'impose pour identifier objectivement les lieux de mémoire aussi bien pour les victimes Tutsi que pour les victimes Hutu. « *Le FPR tue proprement* », puisqu'il fait**

**disparaître ingénieusement toutes les traces en brûlant les corps dans les fours crématoires et dans les fosses communes, les plus connus étant notamment: la forêt naturelle de Nyungwe, le parc national de Gabiro dans l'Umutara, les soi-disant zones interdites comme par exemple : Rebero L'Horizon surplombant les cimes de Nyarurama et Gikondo ou dans les zones militaires, comme à Gashora et ailleurs.**

**Le système du parti-Etat FPR, en guise de s' exonérer et de cacher ses propres crimes de masse à caractère génocidaire, visant sélectivement les Hutu et les Twa, perpétrés par ses acteurs extrémistes Tutsi, joue le jeu de cache-cache, de propagande, de politique anti-mémoire et de l'oubli imposé des victimes Hutu, en instrumentalisant cyniquement le génocide des Tutsi accompli en compétition mimétique criminelle par leurs challengers miliciens Interahamwe/extrémistes Hutu, dans la lutte acharnée pour le pouvoir, dans un contexte de guerre sanguinaire généralisée d'une cruauté indicible !!!**

**Cependant, l'expérience de la vie nous apprend que l'histoire n'oublie pas et que le peuple n'est pas amnésique. Le « TWIBUKE BOSE / SOUVENONS-NOUS DE TOUTES LES VICTIMES » en vaut aussi bien aux victimes Tutsi qu'aux âmes oubliées Hutu et Twa au nom du sacro-saint principe de commémoration équitable de toutes les victimes sans distinction d'ethnie « TWIBUKE BOSE /Souvenons-nous de tous les Rwandais (Tutsi, Hutu, Twa et naturalisés) ».**

**Suppression des symboles politiques (drapeaux, armoiries, noms des rues, lieux administratifs, présence de l'Anglais au Français comme langues officielles.**

- **Le FPR** s'est donné comme objectif politique de faire table-rase des symboles politiques de l'ancien régime pour les faire remplacer par des nouveaux symboles afin de sensibiliser l'imaginaire collectif avec des nouvelles représentations qui véhiculent les messages du Nouveau Rwanda/*Rwanda Rushya* selon la vision politique du FPR.

- **Le FPR, comme mouvement politico-militaire dictatorial et sanguinaire, veut rompre avec le passé et le présent déplaisants :** ce qui justifie les stratégies politiques de révisionnisme et de réécriture d'une histoire édulcorée et complaisante écrite par et pour le régime du FPR au nom de la faute à autrui envers qui on jette l'opprobre, la haine et toutes les responsabilités des crimes. Ceci par l'imposition de la politique de la terreur, du contrôle social outrancier, de la conjuration du silence « *omerta politique* », et de la culpabilisation globalisante de la majorité dérangeante « *Nyamwinshi /Hutu* » tant redoutée et tant exécrée par le FPR.

- **Annulation de la fête de l'indépendance:**

Pour le système-apartheid FPR décidée à faire table-rase de la mémoire Hutu et de tout ce qui s'y rapporte, en respect au principe manichéen, l'indépendance du 1<sup>er</sup> juillet 1962, considérée comme jour mémorable de la libération des Hutu, doit être banni !!! Pour ce faire, la fête de l'indépendance (*sous-entendu libération des Hutu*) doit être remplacée par la fête de la libération du FPR (*sous-entendu libération des Tutsi/Intsinzi*) célébrée le 4 juillet de chaque année en souvenir de la victoire du FPR le 4 juillet 1994.

Il est à noter cependant que le changement des symboles politiques d'une si grande importance (drapeau, armoiries de la République et Hymne nationale) pour la République Rwandaise aurait été l'objet d'une consultation populaire par référendum pour le plébisciter. Ce qui ne fut nullement le cas. Comme toujours, le parlement rwandais militarisé n'a fait

qu'entériner automatiquement et unanimement la décision unilatérale prise d'avance par son remorqueur parti-Etat FPR.

### **Les lieux de mémoire de la mémoire sélective des victimes Tutsi:**

Il faut noter que pour le FPR, seuls les symboles et la mémoire sélective taillés sur mesure en son honneur sont les seuls conservés, comme si l'histoire du Rwanda commençait avec la guerre incendiaire du FPR depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 !

### **La table-rase mémorielle ou anti-mémoire des victimes Hutu :**

En effet, on le dira jamais assez, les sites mémoriels symbolisant l'œuvre génocidaire du FPR envers les Hutu doivent être complètement effacés aussi bien, aussi bien dans la mémoire collective conditionnée à la cause F.P.R.ienne que dans les manuels scolaires sur l'histoire du génocide, pour faire prévaloir la thèse du seul génocide des Tutsi en faisant table-rase du génocide des Hutu. Ainsi, les lieux mémoriels qui retracent le génocide des Hutu doivent être détruits dans la mémoire collective conditionnée à la cause du FPR. Et pourtant, la courte-mémoire du FPR oublie que, même avec l'incinération des cadavres des Hutu dont le FPR est passé maître croque-mort pyromane, ces lieux, malgré tout, existent encore et ne resteront jamais oubliées. A savoir : **à Kibeho, Kibumba et autres camps de réfugiés Hutu du Congo ex-Zaïre; au stade Byumba, au stade Kabutare, à l'arboretum Butare, au stade de Nyanza et dans la ferme de l'ISAR Songa, dans le marché de Muhura, dans les grottes de Kanama (Gisenyi), dans l'église de Nyarubuye, dans les communes limitrophes de Ruhengeri et particulièrement dans les préfectures de Byumba et de Kibungo, dans les fours crématoires dans l'Umutara, dans la forêt naturelle de Nyungwe et à Rebero l'horizon/Kigali sur les collines surplombant Gikondo, etc et partout ailleurs dans le pays où le FPR a mis les pieds dans la marche inexorable vers le pouvoir.**

### **En résumé :**

Dans toutes ces zones et autres endroits non-mentionnés (liste non-exhaustive hélas!), le FPR a exterminé les Hutu, les Twa et mêmes les Tutsi assimilables aux Hutu, sélectivement, sciemment, implacablement et proprement, sous le simulacre de réunions de masse « *inama* ». Le FPR, spécialiste de stratagèmes mortels et amateur de grande propreté et de nettoyage public, a fait de son mieux. Mais le grand défi, hélas impossible à relever, est que les faits historiques sont têtus et indélébiles, car ils sont documentés et restent consignés à tout jamais dans la mémoire collective, de génération en génération. C'est cela la force victorieuse de l'accomplissement du devoir de mémoire impartiale pour toutes les victimes contre la mémoire sélective politisée (victimes Tutsi) au détriment de la gangrène de la mémoire des âmes damnées contraintes à l'oubli (victimes Hutu).

### **- Instrumentalisation politique du génocide des Tutsi :**

En guise d'enjeux de diversion et de disculpation pour faire oublier ses myriades de crimes de masse innommables dans le génocide et l'extermination des Hutu selon la stratagème de guet-apens mortifères sous formes de pseudo-réunions de masse « *inama* », **le FPR conserve les sites mémoriaux exclusivement à la mémoire des seules victimes Tutsi, notamment dans les sites mémoriaux suivants: Nyamata-Ntarama, Nyanza-Kicukiro, Gisozi, Murambi-Gikongoro, Nyarubuye, Biseseo, etc** attribuables aux lieux mémoriaux du génocide des Tutsi accompli par les « autres », c'est-à-dire les extrémistes Hutu dénommés « *Interahamwe et Impuzamugambi* ». C'est la faute aux autres « *à ces Hutu-là* ».

Ainsi, le FPR sanguinaire continue impunément et imperturbablement son bonhomme de chemin, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 jusqu'à cette date (près de 24 ans). Quel culot et quel

baraka du FPR qui parvient à doper le monde entier et de le tétaniser par des mensonges ahurissants faisant oublier leurs crimes génocidaires innommables au Rwanda et au Congo depuis plus de deux décennies, hélas des crimes de masses horribles bien documentés (UN-mapping report 2010, etc), mais qui ne les dérangent guère, même si le facteur TEMPS commence inexorablement à demander des comptes à tous les acteurs criminels du FPR !!!

### - Effet de visibilité médiatique et de conservation de la mémoire sélective de ces lieux symboliques :

Pour mettre en évidence le génocide des Tutsi sous un seul aspect réducteur et éclipsant du génocide rwandais comme œuvre macabre accomplie par ces « autres-là » à abhorrer, c'est-à-dire les extrémistes Hutu « *Interahamwe et Impuzamugambi* ». Le FPR fait du doping médiatique de l'opinion publique nationale et surtout internationale, pour montrer la seule face de l'iceberg, comme une réalité parcellaire du génocide rwandais composite. Les extrémistes Hutu *Interahamwe et Impuzamugambi* ont effectivement accompli un génocide des Tutsi à la lumière du jour, mais en compétition mimétique macabre avec les tueurs génocidaires professionnels du FPR (militaires, paramilitaires et civils) plus aguerris, plus entraînés, dont le seul obstacle contre l'extermination subtile silencieuse « *upunguzi* » fut le défi du grand nombre des « *BaNyamwinshi /la majorité* » Hutu comme le FPR aime à les nommer avec un profond regret !!!

### - Manichéisme FPRien antagoniste à la réconciliation entre les Hutu-Tutsi-Twa :

Mis en pratique à grande échelle par les tribunaux Gacaca. Ces derniers n'étant rien d'autres, qu'une émanation et une institutionnalisation officielle du culte moderne de la vendetta « *guhora* » enrobée dans un simulacre de « *justice* » vengeresse, désastreuse et partielle au service du vainqueur encore ivre de sa victoire « *intsinzi* ».

## Les meurtrissures de la mémoire

### • Cri de détresse des âmes oubliées (Hutu et Twa)

Un vide statistique politiquement voulu et entretenu : aucun recensement des victimes Hutu du génocide, aucun débat national sur le nombre exact des victimes du génocide des Hutu et Twa, aucune publication officielle sur la liste des condamnés du génocide par les fameux tribunaux populaires expéditifs « *Gacaca* », qui, pendant près de dix années d'activités dans des simulacres de procès-marathons (2002-2012), ont brillé par l'iniquité et la chasse à l'homme ultra-rapide du bouc-émissaire Hutu à abhorrer et à condamner pour le génocide des Tutsi. Alors que les centaines de milliers de Hutu exterminés à grande échelle dans des simulacres de pseudo-réunions populaires « *inama* » restent le secret d'Etat du FPR. Un génocide des Hutu perpétré par les extrémistes Tutsi du FPR qui reste mystérieusement relégué dans les oubliettes de l'Histoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990 (date de la guerre incendiaire du FPR).

Depuis plus de deux décennies de pouvoir du FPR (18/7/1994 jusqu'à aujourd'hui, la question des massacres de masse des Hutu à caractère génocidaire accomplis sciemment par l'armée et les milices « *abakada* » du FPR reste sans réponse après plus de 20ans des faits.

Les âmes des Hutu et des Twa victimes du génocide restent toujours dans l'oubli sous l'indifférence révoltante du régime du FPR qui en tire tout le bénéfice attendu d'un silence programmé. L'expectative est trop longue pour sortir de l'ombre les âmes oubliées des

victimes Hutu et Twa ignorées et bannies dans le silence. Tant que durera le pouvoir-apartheid du régime totalitaire du FPR, les âmes oubliées Hutu et Twa resteront toujours englouties dans le silence profond des limbes F.P.R.iennes. Un silence révoltant, frustrant, entretenu par le régime du FPR pour célébrer la seule mémoire des Tutsi comme antithèse de la mémoire annihilée des Hutu et des Twa. Comme le dit très justement **Madeleine Ouelette-Michalska** : « **L'anonymat de certaines victimes atténue toujours la culpabilité** ».

- **Le génocide culturel ou anti-mémoire Hutu**

Le danger du génocide culturel ou anti mémoire Hutu par le FPR est de « refuser catégoriquement aux hutu l'espace public de représentation symbolique des lieux de mémoire et l'opportunité de commémoration des victimes Hutu et Twa décimées par les extrémistes Tutsi du FPR à l'instar de représentation symbolique des sites de mémoire et la commémoration officielle du génocide rwandais réservées uniquement aux victimes Tutsi, où seule fut saluée la mémoire des victimes Tutsi, sans référence aucune aux victimes Hutu. Exclus de cet hommage commémoratif, aucune parole, aucun geste ne vint rappeler aux prières du public la disparition de centaines de milliers de Hutu, les uns massacrés par les milices extrémistes Hutu/Interahamwe et Impuzamugambi, et les autres massacrés massivement par les troupes des extrémistes Tutsi du FPR partout au Rwanda et dans les camps de réfugiés des Hutu au Congo ex-Zaïre.

**Un vrai apartheid mémoriel anti-réconciliation nationale, exaltant unilatéralement les seules victimes Tutsi, tout en promouvant l'anti-mémoire des âmes oubliées Hutu et Twa. Un outrage culturel sidérant et un crime mémoriel d'une extrême gravité à travers les générations, mis en place par le système politique-apartheid du FPR<sup>4</sup> sous forme de génocide culturel d'annihilation totale de la mémoire des Hutu et des Twa au profit de la pérennisation de la mémoire sélective exclusive des Tutsi, véhiculée à travers une idéologie politique hypocrite sous forme de slogan politique faussement rassembleur « NDI UMUNYARWANDA / Je suis Rwandais ».**

### **Conclusion :**

Je voudrais terminer ma réflexion sur la grande importance de la commémoration équitable de la mémoire de toutes les victimes rwandaises sans distinction aucune, comme prémisses de la vérité, de la cohabitation pacifique, de la justice équitable et du pardon, indispensables à une véritable réconciliation nationale, effective et durable entre tous les Rwandais.

Les trois maximes suivantes vont nous aider à méditer sur l'importance des trois thèmes suivants : le duo intrinsèquement lié entre « *Histoire et mémoire* », l'instrumentalisation du mensonge pour le politique démagogue, et enfin l'importance du pardon comme train d'union et lympe vitale de la survie et la cohabitation pacifique des peuples qui partagent un destin commun.

« Il est un privilège qui ne saurait être refusé à l'histoire, celui non seulement d'étendre la mémoire collective au-delà de tout souvenir affectif, mais de corriger, de critiquer, voire de démentir la mémoire d'une communauté déterminée lorsqu'elle se replie et se referme sur

---

<sup>4</sup> **F.P.R:** Front Patriotique Rwandais. C'est un amalgame de système politico-militaire ultra-autoritaire et oppressif au pouvoir depuis 22ans au Rwanda (du 18juillet 1994 jusqu'à cette date). Le FPR est farouchement hostile au multipartisme démocratique et à l'altérité, préférant promouvoir la ligne politique basée sur l'ethnocentrisme Tutsi de type clanique et clientéliste déguisée sous forme de concept idéologique, ultranationaliste et faussement rassembleur dénommé « NDUMUNYARWANDA ».

ses souffrances propres au point de se rendre aveugle et sourde aux souffrances des autres communautés. C'est sur le chemin de la critique historique que la mémoire rencontre le sens de la justice » (Paul Ricœur)<sup>5</sup>.

« Les mensonges ont toujours été considérés comme des instruments nécessaires et légitimes non seulement du politique et du démagogue, mais aussi de celui de l'homme d'Etat ». (Hannah Arendt in « Vérité et Politique »).

“Le véritable pardon prend en compte le passé, tout le passé, afin de rendre l'avenir possible. Nous ne pouvons pas mourir de rancune, au nom de ceux qui sont désormais incapables de s'exprimer eux-mêmes. Nous devons accepter le fait que nous agissons au nom des générations passées, présentes et futures. C'est ce qui permet à une communauté d'être une communauté, à un peuple d'être un peuple, pour le meilleur et pour le pire. (Tutu, 2000: 273)”.

### **Paroles-clé sur le devoir de mémoire pour toutes les victimes sans distinction d'ethnie :**

- Le devoir de mémoire confère des droits égaux au culte de mémoire en souvenir à toutes les victimes sans distinction d'ethnies (Tutsi, Hutu et Twa) et non pas un monopole ou une faveur exclusivement réservés à la seule ethnie Tutsi comme c'est le cas aujourd'hui sous le régime du FPR.
- Refuser le droit à la mémoire pour une certaine catégorie des citoyens d'un même pays, comme c'est le cas dans le Rwanda d'aujourd'hui sous le FPR concernant les groupes ethniques discriminés Hutu et Twa au contraire du groupe ethnique privilégié Tutsi, est un crime mémoriel voire un génocide culturel partial d'une extrême gravité à lourdes conséquences sociales et politiques en rapport avec la réconciliation nationale entre tous les citoyens rwandais.

**Faisons-le nôtre ce slogan totalement inclusif, rassembleur et réconciliateur à tous égards « TWIBUKE BOSE /SOUVENONS-NOUS DE TOUTES LES VICTIMES ».**

Un slogan sublime, inclusif et fortement interpellant toutes les consciences. Un devoir citoyen qui touche profondément les cœurs blessés des Rwandais en évoquant impérativement la mémoire commune de toutes les victimes du génocide (d'abord comme êtres humains « *abantu* » et ensuite comme compatriotes (*Rwandais/Hutu, Tutsi, Twa ou naturalisés*) dotés de libertés et de droit à la vie, qui, pourtant, ont subi les pires tortures déshumanisantes inimaginables avant d'être massacrés ignominieusement pour des raisons principalement politiques, ethniques ou rarement par haine ou par pure jalousie.

En définitive, la justice équitable pour tous les Rwandais vivants et trépassés ainsi que le respect et la mise en pratique du devoir de mémoire intégrale ou mémoire commune pour toutes les victimes (Hutu, Tutsi, Twa, ou naturalisés) du génocide et de la guerre du FPR, est un droit et un devoir moral, civique, politique et social, considéré à double titre comme une condition sine qua none et un passage obligé vers la Réconciliation nationale effective, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique entre tous les Rwandais.

**Vive la justice équitable pour tous et la révélation de la vérité,  
Vive l'aveu de culpabilité et la demande de pardon librement consentis,  
Vive l'observance consciente du devoir de mémoire pour toutes les victimes des violences extrêmes, comme garants indispensables d'une véritable réconciliation nationale durable entre tous les Rwandais.**

<sup>5</sup> Ricoeur, Paul: "Reconnaître le souvenir, connaître le passé", Le Monde des Débats, 17 septembre 2000, p.25